



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 27 JANVIER 2022 – 9H30

PROCÈS VERBAL

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne, légalement convoqué le 21 janvier 2022, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Mme Anne THIBAUT, Présidente du Centre de gestion de Seine-et-Marne, Maire d'Arville, le jeudi 27 janvier 2022 à 9h30.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire de ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Excusée
M. Jacques HEESTERMANS Adjoint au Maire de Cesson 1 ^{er} Vice-Président	Présent	M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Excusé
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 2 ^{ème} Vice-président	Présent	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Excusé
M. Gérard CHOMONT Maire de Crégy-les-Meaux 3 ^{ème} Vice-président	Présent	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Excusée
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Présent *	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau	Présente	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Présente * ** A voté pour M. BOUCHART qui lui a donné pouvoir
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ETANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Excusée
Mme VERTENEUILLE Nicole Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Excusée	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Présente
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Excusé	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Présent
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé Pouvoir à Mme HALLER	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Excusée
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN- BRIE - Membre du bureau	Présente	M. Vincent MÉVEL Maire de LARCHANT	Excusé

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Excusé Pouvoir à Mme THIBAUT	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Excusé
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Présente *	M. Yves JEGO Conseiller municipal – Mairie de MONTEREAU-FAULT-YONNE	Excusé
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Excusé
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Excusé	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Excusé
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Présent *	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Excusée
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Excusée
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS	Présent	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Présente * **
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Excusé	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE	Présent
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Présent	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Excusée
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Présente	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUE	Excusée
M. Christian TAILLEFUMIER Conseiller municipal - Mairie de HERICY	Présent	M. Alain AUBRY Maire de LE MESNIL-AMELOT	Excusé
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTEVRAIN	Excusée	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Excusé
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Excusée
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Excusée	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Excusé
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

SECRETARE DE SEANCE : Monique BOURDIER

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
M. David SERGEANT	Responsable des Finances
Mme Stéphanie PETROVIC	Assistante de direction

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	9
Présents prenant part au vote	20
Présents ne prenant pas part au vote	2
Pouvoirs	2
Votants	22

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1 - EXERCICE 2022 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – Délibération n° 22/01

LA PRÉSIDENTE,

Expose à l'Assemblée :

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire imposé par le Code général des collectivités territoriales, il s'appuie désormais sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

En effet, pour mémoire, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les modalités de cette étape obligatoire dans le cycle budgétaire.

Les principales modifications sont :

- Lorsqu'un site internet existe, le rapport adressé au conseil d'administration à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.
- Dans les 2 mois précédant le vote du budget, le Président de l'établissement présente au conseil d'administration, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.
- le rapport comporte également la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au préfet ; il fait l'objet d'une publication.

Les membres du Conseil d'administration sont invités à débattre sur le ROB joint en annexe pour l'exercice 2022 et à prendre acte de ce débat.

Par note du 16 février 2017, le Préfet de Seine-et-Marne a indiqué aux collectivités de Seine-et-Marne que la délibération relative au débat d'orientations budgétaires devait faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport.

A la demande de Mme la Présidente, M. David SERGEANT, responsable du service financier, présente le rapport d'orientations budgétaires 2022 joint en annexe.

Commentaires :

Baisse en 2021 de la masse salariale annuelle des collectivités affiliées (page 12)

Mme la Présidente explique que cette baisse provient du passage de statut de « collectivité affiliée volontaire », à « adhérente au socle commun », d'une commune.

Mme la Présidente précise qu'il s'agit de la commune de Montereau-Fault-Yonne, qui, à la suite d'un problème concernant le passage d'un agent en conseil de discipline en septembre 2020 et au sursis à statuer qui a alors été prononcé avec un report en décembre de la même année, le maire de Montereau-Fault-Yonne, furieux, a décidé de quitter le CDG77. Il a pu le faire car l'effectif du personnel de la commune est supérieur à 349 agents. L'agent en question, dont la sanction demandée par la commune était la révocation, a intégré un syndicat intercommunal via une mutation en novembre, juste avant le passage de son dossier en conseil de discipline, prévu en décembre 2020.

Mme la Présidente informe les membres du bureau que la commune de Dammarie-les-Lys est affiliée obligatoire au CDG77 depuis le 1^{er} janvier 2022 et que la commune de Pontault-Combault est également intéressée pour s'affilier volontairement en 2023.

M. CHARPENTIER demande le nombre de communes adhérentes.

Mme la Présidente répond qu'il y a 770 affiliés, comprenant communes, établissements publics administratifs, établissements publics, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats intercommunaux.

Mme la Directrice Générale précise que sur 507 communes seine-et-marnaises, 503 sont affiliées au CDG77. Concernant les élections professionnelles, Mme LECLERC explique qu'une réunion avec le prestataire retenu et les organisations syndicales est prévue cet après-midi. Cette réunion s'inscrit dans le dialogue social prévu par la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019. Une réunion d'information à destination des membres du conseil d'administration sera ensuite programmée afin que chaque administrateur puisse jouer le rôle d'ambassadeur du CDG auprès des collectivités de son territoire et sache répondre aux nombreuses questions qui pourraient leur être posées justement sur l'organisation des futures élections professionnelles par le CDG. Cette réunion prévue en mai sera également l'occasion de communiquer des chiffres précis sur les affiliés.

Dépenses de fonctionnement – Chapitre 11 : charges à caractère général (page 18)

La prévision budgétaire augmente de 73 269 € par rapport à 2021 en raison de l'organisation des élections professionnelles 2022.

Mme la Présidente précise qu'en 2018, les élections ont coûté entre 300 000 et 400 000 €. Elles seront organisées cette année de manière totalement dématérialisée, c'est pour cette raison qu'elles coûteront moins cher. Elle ajoute que le sujet des élections professionnelles a été abordé hier en conseil d'administration du CNFPT, les organisations syndicales étaient plutôt favorables au vote électronique à l'exception du syndicat FO. Ce syndicat considère que ce mode de scrutin est anti démocratique. Le président du CNFPT a répondu que le désintérêt des citoyens pour les élections ne concernait pas uniquement les élections professionnelles mais toutes les élections telles que les municipales, les présidentielles...

Mme la Présidente ajoute que les organisations syndicales sont associées à l'organisation des élections professionnelles mais les décisions sont prises par les élus et en l'occurrence, il a été décidé de dématérialiser les élections 2022.

Dépenses de fonctionnement – Chapitre 12 – Charges de personnel (page 18)

Mme BOURDIER demande si le CDG77 a réussi à réduire le nombre d'agents pris en charge.

Mme la Présidente explique qu'il s'agit d'une dizaine d'agents de la commune de Melun qui ont été pris en charge il y a plusieurs années suite à la fermeture d'un centre de loisirs appartenant à cette commune et situé au bord de la mer, près de la Baule. Elle ajoute que l'indemnité est en diminution chaque année afin d'inciter ces agents à retrouver du travail.

Mme BOURDIER précise que ces agents continuent à toucher un salaire sans travailler.

Mme la Présidente souligne que la dégressivité du salaire a été mise en place il n'y a pas si longtemps.

M. SERGEANT précise que la mairie de Melun reverse une partie des salaires au CDG77 mais pas l'intégralité.

M. GROSLEVIN demande si ces agents continuent à bénéficier d'avancements d'échelon.

Mme la Présidente répond par l'affirmative et précise qu'il s'agit d'une règle statutaire.

M. HEESTERMANS estime qu'il serait intéressant de faire un point sur ces situations au prochain conseil d'administration.

Mme la Présidente y est favorable.

Ressources humaines – Structures des effectifs (page 21)

M. GROSLEVIN estime le nombre d'agents de catégorie A (17) très important par rapport au nombre d'agents de catégorie C (35). 1 agent de catégorie A pour 2 agents de catégorie C lui semble beaucoup.

Mme la Présidente explique que le CDG77 a besoin d'agents de catégorie A compte tenu des missions d'expertise dévolues par la Loi.

M. GROSLEVIN souligne que cela fait quand même 1 personne de catégorie A pour encadrer 2 personnes de catégorie C.

M. SERGEANT précise que les agents de catégorie A n'encadrent pas forcément, ils exercent des missions d'expertise.

M. HEESTERMANS souhaite intervenir sur ce sujet en tant que Vice-président délégué aux ressources humaines. Il explique que le CDG77 a récemment essayé de recruter une personne pour des missions juridiques. Cette candidate correspondait tout à fait au profil recherché, était très intéressée par le CDG77 mais avait aussi d'autres entretiens. Une proposition d'embauche lui a donc été faite avec un salaire légèrement supérieur à ce qu'elle gagnait avant. Cette personne a décliné l'offre du CDG car une commune lui a proposé un salaire plus intéressant. M. HEESTERMANS explique que le CDG fait des efforts mais qu'il n'est pas question non plus de faire n'importe quoi. Il ajoute que 17 agents de catégorie A peut paraître beaucoup mais il est indispensable de recruter des agents qualifiés pour répondre aux collectivités.

Mme LECLERC informe le conseil d'administration que la responsable du service emploi a été interviewée par le journal La Marne sur les problématiques rencontrées actuellement dans les collectivités locales concernant le recrutement d'experts en finances et en RH. Les métiers de la fonction publique territoriale nécessitent de plus en plus de technicité, d'expertise. Certains sont en tension comme les secrétaires de mairie et tout ce qui touche aux ressources humaines et à la comptabilité, commande publique.

M. CHARPENTIER demande si les 5 recrutements annoncés page 18 (2 médecins, 1 infirmier, 1 assistant archiviste et 1 chargé de mission sociale) vont faire l'objet de créations de poste ou s'ils sont inclus dans l'effectif des 86 agents.

Mme la Présidente répond qu'ils sont inclus dans les 86 agents.

Concernant le recrutement de médecins, Mme la Présidente rappelle que le CDG a sollicité le Conseil National de l'Ordre des médecins et a interpellé les parlementaires afin de savoir si les médecins qui ont fait un cursus de deux ans pour obtenir un diplôme santé au travail (université de Reims, université de Tours) peuvent exercer la fonction de médecin avec la qualification santé au travail.

Le CDG a enfin obtenu une réponse grâce à une question posée au gouvernement par Mme Colette MÉLOT, sénatrice.

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée, chargée de l'autonomie, a apporté la réponse suivante :

« Les conditions d'exercice de la médecine préventive sont définies par voie réglementaire.

Les médecins doivent être qualifiés en médecine du travail ou en médecine de santé au travail. Ils peuvent également être titulaires d'une capacité en médecine de santé au travail et de prévention des risques professionnels.

La reconnaissance de la qualification peut s'appuyer sur d'autres leviers. Un diplôme universitaire portant la mention « santé au travail », peut être un argument pour faire valoir une reconnaissance auprès de l'Ordre des médecins. Cependant, ce diplôme seul ne saurait suffire. La qualification est appréciée au cas par cas par les autorités compétentes.

Les médecins diplômés à l'étranger hors Union européenne ou espace économique européen et hors accord bilatéral doivent obtenir une autorisation du centre national de gestion. Les recrutements de gré à gré ne sont pas possibles. »

Mme la Présidente informe l'assemblée que trois médecins qualifiés « santé au travail » ont postulé sur les postes proposés par le CDG77 :

- le 1^{er} est de nationalité belge et inscrit à l'ordre national des médecins français : des vérifications sont en cours afin de savoir si le diplôme qu'il a obtenu en Belgique est reconnu en France,
- la 2^{ème} travaille actuellement au Conseil départemental, plus précisément dans un service de PMI et souhaite muter au CDG77, dans le cadre d'une reconversion professionnelle,
- la 3^{ème} a déjà travaillé pour le CDG, mais est partie suite à une mise en garde de plusieurs de ses confrères lui ayant fait remarquer qu'elle pouvait avoir des ennuis avec le conseil départemental de l'ordre des médecins de Seine-et-Marne pour exercice illégal de la médecine préventive, étant donné que la formation dispensée par l'Institut National de Médecine Agricole de Tours n'était pas reconnue dans le département ...

Ces candidatures sont en cours d'examen.

Mme la Présidente annonce que le recrutement d'une assistante sociale a également été lancé afin d'aider les collectivités et les agents.

M. CHOMONT revient sur Le nombre d'agents de catégorie A au sein du CDG77. Il tient à préciser que notre établissement public est reconnu pour son expertise juridique en matière de RH dans l'ensemble du département. Lorsqu'un élu a un souci quelconque, les services du CDG apportent toujours une réponse ou les renseignements demandés. Les agents du CDG doivent donc être extrêmement qualifiés. Il cite l'exemple des agents du service concours. L'organisation des concours (choix des sujets, des correcteurs, des jurys pour les oraux, etc.) nécessite une organisation sans faille et donc du personnel compétent et qualifié. Le nombre d'agents de catégorie A peut effectivement paraître important par rapport au personnel d'une commune qui n'aurait pas forcément les moyens financiers de les rémunérer. L'avantage pour les communes, c'est que les services du CDG peuvent les dépanner pour tous les problèmes qu'elles rencontrent. Elles ont des réponses immédiates d'agents compétents et sympathiques. Ces compétences, ce savoir être ne se trouvent pas forcément dans toutes les administrations.

Ressources humaines – Évolution prévisionnelle (page 23)

M. GROSLEVIN souhaite en savoir plus sur le Club RH qui va être mis en place.

Mme THIBAUT explique qu'il s'agit de répondre à une demande de beaucoup de DRH des collectivités qui souhaitent se réunir afin d'échanger, de s'apporter mutuellement des conseils et de travailler ensemble sur l'interprétation des textes.

Mme la Directrice Générale ajoute qu'un des objectifs de ce club RH est également de garantir une application identique des règles statutaires sur le département de Seine-et-Marne. Elle termine ses propos en rappelant que beaucoup de DRH, DGS ne se connaissent pas. Le club en question devrait justement permettre la constitution d'un solide réseau de cadres territoriaux, d'experts en RH.

M. CHARPENTIER souhaite savoir s'il s'agira de réunions ou d'un intranet.

Mme la Directrice Générale répond qu'il s'agira de réunions bimensuelles. Elles devraient commencer en février. La date sera communiquée sur le site Internet.

État de la dette (page 23)

Au regard de la réserve de crédit reportée de 2 millions et de l'état de la dette avec un capital restant dû de 2,6 millions, M. CHARPENTIER demande s'il ne serait pas possible de renégocier ce prêt.

Mme la Présidente répond que le CDG a essayé mais cela n'est pas possible car les frais de dossier facturés pour la renégociation sont trop élevés.

Mme SALLES qui assiste à la réunion en visioconférence signale qu'elle avait exactement la même question que M. CHARPENTIER. Elle demande également quand le calendrier des élections professionnelles va être communiqué.

Mme la Directrice Générale répond qu'une réunion sur le sujet est prévue cet après-midi avec les organisations syndicales. Le calendrier va être présenté et il sera ensuite diffusé.

M. BERGAMINI, qui assiste également à la réunion en visioconférence, demande aux participants en présentiel de parler dans les micros car il y a beaucoup d'écho dans la salle. Il ajoute qu'il avait également les mêmes questions, à savoir les élections professionnelles et le remboursement du prêt.

Mme la Présidente remercie M. SERGEANT pour le travail conséquent réalisé dans le cadre des orientations budgétaires 2022.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,
- le règlement intérieur du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

- le rapport joint en annexe portant sur les orientations budgétaires 2022 du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

Après en en avoir délibéré,
À l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 à partir du rapport d'orientations budgétaires présenté par Mme la Présidente et transmis aux membres du conseil d'administration (joint en annexe).

Sujets abordés après épuisement de l'ordre du jour :

▪ **Réforme de la protection sociale complémentaire**

Mme la Présidente indique qu'il y a actuellement d'importantes réunions sur ce sujet entre la FNCDG, le conseil supérieur et les syndicats. Mme la Présidente rappelle que les nouvelles mesures seront mises en place en 2025 pour la prévoyance et en 2026 pour la complémentaire santé. Concernant la prévoyance, Madame la ministre de la Transformation et de la Fonction souhaiterait que tout soit acté avant les élections présidentielles.

Mme la Présidente souhaite faire un point sur les négociations en cours. Concernant la prévoyance, la proposition de la FNCDG se situe dans les 20/25 € sachant que 20 % sera mis à contribution des collectivités. On s'acheminerait donc vers un coût de 35 € avec un reste à charge de 7 € pour les collectivités par agent. Pour ce qui est de la santé, cela représenterait un coût de 40 € dont 50 % pris en charge par la collectivité, soit 20 €. Soit au total 27 € par agent par mois. Ce coût non négligeable va impacter les collectivités. Concernant les agents du CDG77, cela représentera environ 30 000 € par an pour 80 agents.

▪ **Anciens locaux du CDG77 situés au MEE SUR SEINE**

Mme la Présidente indique que la mise en vente de ce bâtiment a été relancée et que le bâtiment a été estimé par le service des domaines à 3,4 millions d'euros. Elle rappelle que la mission première des CDG est d'aider les collectivités locales et établissements publics affiliés, dans la gestion de leurs ressources humaines et non de faire de la location de bureaux. Elle ajoute que le CDG n'est pas une agence immobilière.

Même si la location du bâtiment engendre environ 300 000 € de recettes/an, il coûte aussi ! Des dépenses sont engagées chaque année pour l'entretien de l'ascenseur, qu'il va falloir changer prochainement (nouvelles normes de sécurité), les taxes annuelles (foncière et sur les locaux à usage de bureaux), le vandalisme (porte et interphone en rez-de-chaussée récemment cassés ...), le prestataire qui assure la sécurité (alarme), le ravalement de la façade à prévoir, les obligations prévues par la loi de transition énergétique ...

Elle fait part des 3 propositions d'achat, enregistrées à ce jour :

1 – Le Crédit agricole avec une proposition à 2,7 millions d'euros mais avec des baux de 9 ans, exigés vis-à-vis des associations qui occupent le bâtiment et qui ne sont pas d'accord.

2 – Un 2nd promoteur, Green City, avec une proposition à hauteur de 3 420 000 euros et un projet de construction de logements de standing avec places de stationnement en sous-sol, terrain arboré, locaux commerciaux en rez-de-chaussée ...

Le projet a été présenté à M. le Maire du Mée-sur-Seine. Celui-ci n'y est pas du tout favorable, il aurait préféré une école, une maison pour personnes âgées, voire des entreprises.

Le CDG ne souhaitant pas conserver ce bâtiment, M. HEESTERMANS, Vice-Président du CDG77, a contacté M. Serge DURAND, Adjoint au Maire du Mée-sur-Seine et membre du CA du CDG77, présent ce jour, afin de l'informer que le bâtiment allait être vendu à Green City.

Depuis, c'est-à-dire hier soir, un promoteur s'est manifesté avec une autre proposition. Celle-ci serait apparemment en accord avec les choix de M. le Maire du Mée-sur-Seine puisqu'il s'agirait d'une résidence pour séniors. Nous sommes en attente de son montant qui serait bien supérieur.

Mme la Présidente propose de faire venir au CDG77 M. le Maire du Mée-sur-Seine ainsi que ce nouveau promoteur afin de pouvoir en discuter.

M. DURAND souligne que la ville du Mée-sur-Seine est déjà très densifiée et qu'il serait compliqué de remettre encore des habitations. Il indique ne pas avoir eu d'informations sur la dernière proposition.

- **Présentation des services de la direction des systèmes d'information et du numérique (communication et informatique) et présentation du nouveau site Internet du CDG77**

Informatique et Communication

PRÉSENTATION DES MISSIONS

Conseil d'administration

Jeudi 27 janvier 2022



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale



Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne
10, points de vue- CS 40056- 77564 Lieusaint Cedex
Tél. 01 64 14 17 00- cdg77.fr



■ Présentation du Pôle Communication et Informatique

En quelques mots...

- Deux services en pleine expansion...
- Avec une réelle volonté de communiquer auprès des collectivités 😊
- Et de proposer des fonctionnalités nouvelles et des technologies actuelles !

■ Les équipes

Le Directeur des système d'Information et du Numérique, **Jérôme LABE**, en poste depuis mars 2021, supervise les deux services suivants :

L'équipe du service informatique

- **Philippe BOUDROT**, *Responsable du Service*, en poste depuis 2020
- **Thomas GILLARD**, *Administrateur des systèmes et du réseau*, en poste depuis 2019

L'équipe du service communication

- **Sylvain LAVAL**, *webmestre*, en poste depuis 2010 au CDG 77
- **Laure GORNÈS**, *Chargée de communication*, en poste depuis mars 2021 au CDG 77



_Le Service informatique
et numérique

■ Nos missions

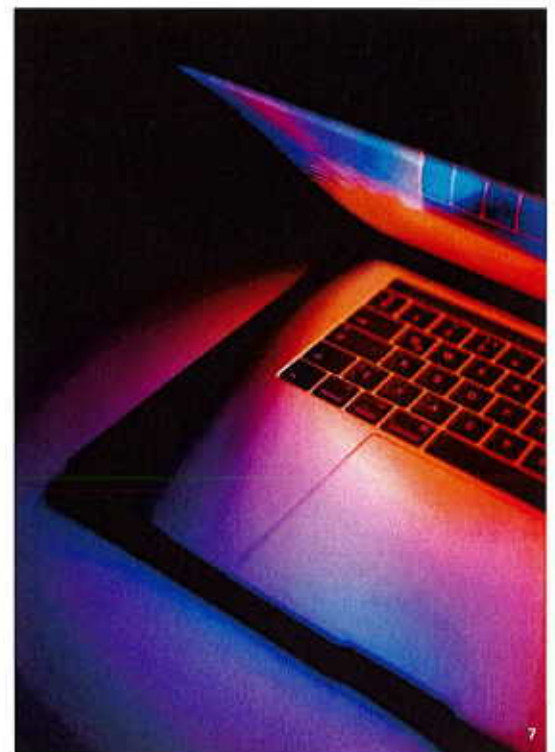


- Apporter un support de proximité et de télémaintenance auprès des agents
- Veiller à la sécurité et à la disponibilité du système informatique
- Assurer l'évolution de l'infrastructure serveur et réseau
- Protéger et pérenniser les données du centre de gestion
- Intervenir en appui des services dans le choix de matériels et logiciels informatiques
- surveillance en temps réel des performances du système d'information



■ En résumé nous gérons...

- 70 postes de travail utilisateur
- 15 serveurs
- Activité en Hotline 600 appels /an
- 400 tickets /an à régler



7

■ Points marquants 2021

- Renouvellement du parc informatique des agents
- Mise à disposition des utilisateurs du matériel et des outils de communication pour assurer la continuité de service dans le cadre du télétravail
- Migration du serveur de messagerie du CDG vers Microsoft Office 365



■ Projets 2022

- Renouvellement de l'infrastructure informatique
- Mise en conformité de la sécurité du système selon les recommandations de l'ANSII
- Aide à la mise en conformité RGPD du Centre de gestion
- Formation interne des utilisateurs aux outils informatiques



_Le Service communication

10

■ Nos missions

- Accroître la **notoriété**, faire en sorte qu'on sache ce que fait le CDG 77
→ pour être reconnu comme tiers de confiance des élus employeurs
- Revaloriser **l'image** du CDG 77 et se repositionner en tant que structure d'expertise reconnue
→ garantir l'image institutionnelle du CDG 77 tout en modernisant le ton employé
- Modifier les **comportements** pour favoriser le recours aux prestations facultatives et/ou obtenir de nouveaux affiliés.
→ assurer la diffusion de l'information de manière claire et rapide

11

■ En résumé nous gérons...

- Les publications sur le site internet
- L'animation de la Page LinkedIn
- L'envoi des lettres d'information (70 en 2021 soit environ 5 par mois)
- La création de multiples supports (affiches / flyers etc.)
- L'accompagnement des services dans leur communication auprès des collectivités

12

■ Points marquants 2021



- La création de la charte graphique du CDG 77
- La création de la page LinkedIn du CDG 77 et son animation quasi quotidienne
- La création de la chaîne Youtube
- La gestion du projet de refonte totale du site web du CDG 77
- La réalisation d'un film institutionnel présentant les missions de l'établissement
- L'organisation du Congrès des maires et présidents d'EPCI 2021



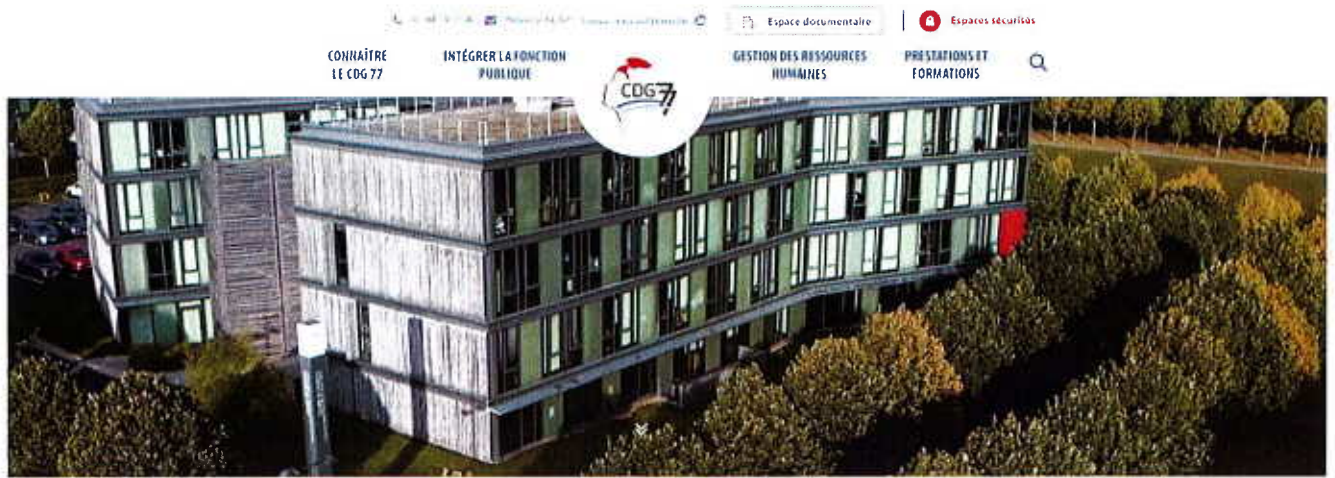
13

■ Projets 2022

- Mise en place d'un Chatbot associé au site pour guider les usagers
- Création de courtes vidéos dynamiques sur des thématiques ciblées style Konbini
- Organisation du Congrès de s maires avec l'ambition d'un stand plus grand
- Création d'une publication / magazine du Centre de gestion
- Mise en place d'un intranet



**_En exclusivité,
Présentation du
nouveau site internet**



Présentation par le service communication du nouveau site Internet du CDG77



VOTRE AGENDA

11 JAN 16 FEV

11 JAN 16 FEV

Concours et examens professionnels

INGÉNIEUR

Ingénieur par voie de promotion interne 2022

ATTACHE

Attache de conservation du patrimoine 2022

RECHERCHER DANS L'AGENDA

RECHERCHER

TOUT L'AGENDA

INFORMEZ-VOUS



Séance levée à 11h40

Fait à Lieusaint, le 28 janvier 2022



La Présidente du Centre de Gestion,
Maire d'Arville,

Anne THIBAUT,
Chevalier de l'ordre national du Mérite